

Règlement La Boussacoise 2026

Article 1 : Organisation : L'association Sur les chemins de Boussac et du Ségala organise le raid orientation "La Boussacoise"

Article 2 : Présentation des parcours

2.1 Les coureurs évoluent en milieu naturel. 3 parcours sont proposés : départ à 8h30 / 10h / 11h à pied ou VTT. Les coureurs doivent pointer le plus de balises possibles tout en respectant la durée de l'épreuve. Les coureurs ne respectant pas la durée de l'épreuve se verront retirer 3 points par minute de retard. Les coureurs évoluent sur un fond cartographique proposé par l'IGN. Un parcours découverte est aussi proposé ainsi qu'un parcours balisé, sans classement.

2.2 Spécificité VTT : Les coureurs à VTT se verront remettre les mêmes cartes que les coureurs à pied. Certains postes non accessibles en VTT seront signalés. Les concurrents doivent faire des choix et organiser leur parcours afin de pointer le plus de balises possible.

Article 3 Chronométrage

3.1 Logistique : le chronométrage sera fait avec le système SportIdent. Les coureurs se verront confier une puce SportIdent lors de leur passage à l'accueil.

3.2 Fermeture des circuits : les circuits seront fermés à 14h30. Tous les participants devront être revenus à 14h30.

3.3 Abandon : tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation avant 14h30.

Article 4 : Matériel

4.1 : Matériel fourni par l'organisateur :

Une carte format A3 par coureur ou chef d'équipe.

Une puce SportIdent est fournie par l'organisateur au coureur ou au chef d'équipe. La puce est remise en échange d'une caution (chèque de 50€ ou carte d'identité). Elle sera fixée au poignet du coureur à l'aide d'un bracelet fourni par l'organisation. En cas de perte ou de vol, le coureur s'engage à rembourser son prix.

4.2 Matériel obligatoire et supplémentaire pour chaque concurrent à VTT :

1 VTT, un casque VTT (port obligatoire sur toute la durée de l'épreuve), une trousse de réparation pour VTT

4.3 Matériel recommandé par l'organisation :

1 réserve d'eau, des vivres de course, 1 boussole, 1 sifflet, 1 téléphone portable

4.4 Responsabilité : chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

Article 5 : Participation

5.1 Public : Le parcours est ouvert à tout public. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve. Une autorisation du représentant légal sera nécessaire.

5.2 Les participants devront être en possession :

- pour les licenciés FFCO titulaires, d'une licence compétition ou découverte compétition de leur numéro de licence 2026

- pour tous les autres concurrents majeurs, il est demandé une attestation indiquant qu'elles ont pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport,

- pour tous les concurrents mineurs, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur dont le contenu est défini par l'arrêté du 7 mai 2021. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent alors que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois."

Conditions de limitation de durée pour les mineurs :

Âge	Durée maximum
13 à 14 ans	3h
11 à 12 ans	2h accompagné d'une personne majeure
6 à 10 ans	2h accompagné d'une personne majeure (sans classement)

5.3 Tarif : le tarif de 12€ par coureur comprend l'impression des cartes et le prêt d'une puce SportIdent. En cas de retard lors de l'inscription, l'organisation acceptera les inscriptions dans la mesure des puces électroniques disponibles et les coureurs seront soumis à une majoration (8€).

Article 6 : Accueil et remise des enveloppes

L'accueil se fera à la salle des fêtes de Boussac le samedi 8 mars à partir de 7h15. Les concurrents se verront remettre une enveloppe contenant les tickets repas / boisson / collation et la puce électronique. Le briefing du circuit 5h se fera à 8h15, celui du circuit 3h se fera à 9h30, celui du circuit 2h à 10h45.

Article 7 : Sécurité

7.1 Respect du code de la route : les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route

7.2 Zones interdites : les zones interdites sont représentées par un quadrillage violette. Certaines portions de routes sont marquées de croix orange qui indiquent aux coureurs que leur traversée et leur suivi sont interdits.

7.3 Zones dangereuses : certaines zones sur le terrain peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur le terrain par de la rubalise. Ceci ne présage d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme toujours dans la pratique de la course d'orientation, les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

Article 8 : Règles de bonne conduite

Vous évoluerez parfois sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser des champs cultivés ou occupés par des animaux en pâtures, de laisser les pass des parcelles ouverts s'ils étaient fermés. Vous êtes invités à ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et à respecter l'environnement.

Article 9 : Droit à l'image et loi informatique et liberté : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux (Facebook/chemins-Boussac). Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 10 : Protocole sanitaire : les participants s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur le jour de l'épreuve.